Assemblée annuelle des actionnaires de la Banque CIBC
Le jeudi 26 février 2004

La cent trente-septième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Canadienne Impériale de Commerce s'est tenue à l'hôtel Fairmont Winnipeg, à Winnipeg, au Manitoba, le 26 février 2004. M. William A. Etherington, président du conseil, a ouvert la séance à 10 h. Mme Michelle Caturay, vice-présidente, secrétaire générale et avocate en chef adjointe, a agi à titre de secrétaire de la réunion.

Le président du conseil a déclaré le quorum atteint et signalé que l'assemblée annuelle des actionnaires était dûment constituée pour être tenue.

Il a signalé que l'assemblée annuelle était diffusée en direct avec son et images à la fois en anglais et en français sur Internet. Il a informé les actionnaires qu'ils auraient la possibilité de poser des questions sur les activités de la Banque, plus tard au cours de l'assemblée et les a invités à y participer et à poser des questions également par l'intermédiaire d'Internet.

Le président du conseil a souhaité la bienvenue aux actionnaires et aux invités et a présenté ses collègues sur la tribune : M. John Hunkin, président et chef de la direction, M. Tom Woods, premier vice-président à la direction et chef des services financiers et Mme Michelle Caturay, vice-présidente, secrétaire générale et avocate en chef adjointe. Le président du conseil a ensuite présenté les candidats aux élections pour les postes d'administrateurs.

Le président du conseil a nommé Mmes Toni Taccogna et Nora Gilmour de la Compagnie Trust CIBC Mellon pour agir à titre de scrutatrices dans le cadre de l'assemblée.

Le président du conseil a fait référence au code de procédures pour les assemblées des actionnaires qui a été remis aux actionnaires à leur entrée dans la salle de réunion. Il a demandé la collaboration des actionnaires pour qu'ils respectent la limite des trois minutes fixée par le code de procédures de la CIBC de façon à permettre à tout actionnaire qui le désire de pouvoir s'exprimer.

Le président du conseil a indiqué que le vote sur toutes les questions se ferait par scrutin secret et que les résultats seraient fournis à la fin de l'assemblée.

Observations présentées par le président du conseil

M. William (Bill) Etherington, président du conseil, a pris la parole. Il a fait un bref tour d'horizon des activités du conseil d'administration de la CIBC. Le texte complet des

observations de M. Etherington peut être consulté sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais, à la section Relations avec les investisseurs.

Rapport du chef des services financiers

M. Tom Woods, premier vice-président à la direction et chef des services financiers, a présenté les résultats financiers de la CIBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 et le premier trimestre de l'exercice 2004. Le texte complet des observations de M. Woods peut être consulté sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais, à la section Relations avec les investisseurs.

Présentation du compte rendu annuel et du rapport des vérificateurs

Le président du conseil a déposé devant l'assemblée les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs de la CIBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, lesquels ont été postés aux actionnaires de la CIBC avec la formule de procuration, l'avis de convocation et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Nomination du vérificateur

Le président du conseil a présenté le prochain point à l'ordre du jour, soit la nomination du vérificateur de la CIBC. M. Bruce Wiebe, directrice de centre bancaire, CIBC, a proposé que «Ernst & Young s.r.l. soit nommé vérificateur de la CIBC, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle». M. Robert Bickerton, leader de district, PME, CIBC, a appuyé la motion. Le président du conseil a ouvert le débat et a demandé le vote par scrutin secret.

Élection des administrateurs

Le président du conseil a présenté le prochain point à l'ordre du jour, soit l'élection des administrateurs. Mme Sharon Yackel, leader de district, Opérations, CIBC, a mis en nomination les 17 personnes figurant dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction comme candidats aux postes d'administrateurs de la Banque jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés. Le président du conseil a déclaré la clôture des mises en candidature. Mme Brenda Storey, directrice de centre bancaire, CIBC, a proposé que «tous les 17 candidats proposés soient élus administrateurs de la CIBC jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés, conformément à ce qui est énoncé aux pages 5 à 10 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction». Mme Debbie Glover, associée aux opérations, CIBC, a appuyé la motion. La liste des candidats est annexée à ce procès-verbal comme annexe A. Le président du conseil a ouvert le débat et a demandé le vote par scrutin secret.

Modification au règlement relatif à la rémunération des administrateurs

Le président du conseil a présenté le prochain point à jour, une proposition de modification au règlement numéro 1 visant à faire passer le maximum de l'ensemble des sommes pouvant être versées à tous les administrateurs, à titre de rémunération des administrateurs au cours d'une période donnée, de trois millions (3 000 000 $) à quatre millions de dollars (4 000 000 $). Il a souligné qu'en 2003, le conseil de la CIBC avait examiné et modifié le mode de rémunération de ses administrateurs pour fixer la rémunération applicable au nouveau poste de président du conseil, qui ne fait pas partie de la direction, et pour accorder une rémunération en remplacement des options d'achat d'actions aux administrateurs. Le président du conseil a indiqué que le conseil avait également réfléchi à l'accroissement des tâches et des heures de travail que la nouvelle réglementation imposait au conseil et à ses comités, en particulier dans le domaine de la gouvernance. Il a indiqué que, pour être exécutoire, la modification devait être entérinée par une résolution spéciale des actionnaires. Le président du conseil a expliqué qu'une résolution spéciale exige le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées.

M. Gerry McEachern, directeur de comptes, CIBC, a proposé «que la résolution spéciale des actionnaires visant à modifier et à reformuler le règlement numéro 1 concernant la rémunération globale des administrateurs, énoncée à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, soit approuvée». Mme Pamela Bouttell, directrice de centre bancaire, CIBC, a appuyé la motion. Le texte complet de la résolution est joint au présent procès-verbal en tant qu'annexe B. Le président du conseil a ouvert le débat et a demandé le vote par scrutin secret.

Modification au règlement relatif à la nomination des administrateurs

Le président du conseil a présenté le prochain point à l'ordre du jour, une proposition de modification au règlement numéro 1 visant à ajouter une disposition autorisant le conseil d'administration à nommer, à l'occasion, un ou plusieurs administrateurs supplémentaires de la façon permise par la *Loi sur les banques* (Canada). Il a indiqué que le mandat des administrateurs ainsi nommés prendrait fin au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC. Il a souligné que la modification avait été approuvée par le conseil d'administration et a demandé qu'elle soit confirmée par une résolution spéciale des actionnaires pour être exécutoire.

M. Vince Cmela, directeur de centre bancaire, CIBC, a proposé «que la résolution spéciale des actionnaires visant à modifier et à reformuler le règlement numéro 1 relatif à la

nomination des administrateurs, énoncée à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, soit approuvée». Mme Michaela Rausher, représentante, Service à la clientèle, CIBC, a appuyé la motion. Le texte complet de la résolution est joint au présent procès-verbal en tant qu'annexe C. Le président du conseil a ouvert le débat et a demandé le vote par scrutin secret.

Propositions d'actionnaires

Le président du conseil a indiqué que M. Robert Verdun, ainsi que l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec Inc. (APEIQ), avaient soumis des propositions d'actionnaires qu'ils ont retirées à la lumière de la divulgation faite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la CIBC. Il a indiqué que leurs contributions avaient été reconnues et les a remerciés. Le président du conseil a présenté le prochain point à l'ordre du jour, la présentation des deux propositions d'actionnaires énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Le président du conseil a indiqué que les deux propositions d'actionnaires et recommandations du conseil et de la direction figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la CIBC.

Mme Rachel Didier, secrétaire corporative, APEIQ, a présenté les deux propositions suivantes au nom de l'APEIQ.

Proposition n° 1 : «Il est proposé que la société adopte un règlement interdisant au chef de la direction de siéger au conseil d'administration d'une autre société inscrite non apparentée.»

Proposition n° 2 : «Il est proposé que la société divulgue la valeur totale de la rente de retraite accordée à chacun des cadres supérieurs, ainsi que le coût annuel connexe et qu'elle déclare tout déficit actuariel relié à l'ensemble de telles rentes.»

Le président du conseil a effectué quelques remarques au sujet de la proposition d'actionnaires n° 2. Il a indiqué qu'un certain nombre d'actionnaires avaient demandé un énoncé plus clair de la part de la CIBC à propos du montant de prestations de retraite projeté pour chaque haut dirigeant désigné dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2004. Il a souligné que bien que les éléments de base nécessaires à l'estimation de ces montants se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations, la CIBC a décidé d'afficher les montants de prestations de projetés sur son site Web à l'adresse

www.cibc.com/francais et continuera à l'avenir de divulguer ces montants dans les circulaires de sollicitation de procurations.

Après chaque proposition, le président du conseil a ouvert le débat et a demandé le vote par scrutin secret.

Rapport du président et chef de la direction

M. John Hunkin, président et chef de la direction, a pris la parole. Le texte complet des observations de M. Hunkin peut être consulté, sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais à la section Relations avec les investisseurs.

Période de questions

Le président du conseil a invité les actionnaires à faire part de leurs commentaires.

Proclamation des résultats du scrutin

Le président du conseil a reçu les résultats des scrutatrices concernant le vote et a demandé à Mme Caturay de lire le rapport du scrutin devant l'assemblée : Mme Caturay a fait le rapport suivant : à propos de la nomination du vérificateur : POUR 99,89 %, ABSTENTION 0,11 % ; à propos de l'élection des administrateurs : POUR 99,88 %, ABSTENTION 0,12 %; à propos de la modification au règlement relatif à la rémunération des administrateurs : POUR 97,62 %, CONTRE 2,38 % ; à propos de la modification au règlement relatif à la nomination des administrateurs : POUR 98,42 %, CONTRE 1,58 % ; à propos de la proposition d'actionnaires n° 1 : POUR 2,13 %, CONTRE 97,87 % ; à propos de la proposition d'actionnaires n° 2 : POUR 28,29 %, CONTRE 71,71 %. Le président du conseil a déclaré 1) que la firme comptable Ernst & Young s.r.l. a été nommée vérificateur de la Banque jusqu'à la prochaine assemblée annuelle, 2) que tous les dix-sept (17) candidats proposés comme administrateurs ont été élus pour l'année à venir ou jusqu'à ce leurs successeurs soient élus ou nommés, 3) que la modification au règlement relatif à la rémunération des administrateurs a été confirmée, 4) que la modification au règlement relatif à la nomination des administrateurs a été confirmée, et 5) que les propositions d'actionnaires n°s 1 et 2 ont été rejetées par les actionnaires.

Date de la prochaine assemblée

Le président du conseil a annoncé que la prochaine assemblée annuelle des actionnaires se tiendrait à Toronto, en Ontario, le jeudi 24 février 2005.

Il n'y avait pas d'autre question à l'ordre du jour de l'assemblée et le président du conseil a levé la séance.

Secrétaire générale

Président du conseil

ANNEXE A

Candidats aux postes d'administrateurs

Douglas G. Bassett

Jalynn H. Bennett

Gary F. Colter

Pat M. Delbridge

William L. Duke

Ivan E. H. Duvar

William A. Etherington

A. L. Flood

Margot A. Franssen

L'Honorable Gordon D. Giffin

L'Honorable James A. Grant

Albert E. P. Hickman

John S. Hunkin

Charles Sirois

Stephen G. Snyder

Ronald W. Tysoe

W. Galen Weston

ANNEXE B

Résolution spéciale visant la modification et la reformulation du règlement n° 1 relatif à la rémunération totale des administrateurs

IL EST RÉSOLU, À TITRE DE RÉSOLUTION SPÉCIALE, CE QUI SUIT :

Les modification et reformulation suivantes du règlement n° 1 sont approuvées :

L'article 2.6 est modifié par le remplacement de la somme de « 3 000 000 $ » par la somme de « 4 000 000 $ », de façon à ce que l'article 2.6 se lise comme suit :

2.6 Rémunération

Pour rémunérer les administrateurs pour les services qu'ils rendent, il sera payé aux administrateurs et entre eux, pour chaque exercice et par prélèvement sur les fonds de la CIBC, les montants, ne dépassant pas un total de 4 000 000 $ répartis entre eux, résultant des décisions du conseil d'administration prises à l'occasion.

ANNEXE C

Résolution spéciale visant la modification et la reformulation du règlement n° 1 relatif à la nomination des administrateurs

IL EST RÉSOLU, À TITRE DE RÉSOLUTION SPÉCIALE, CE QUI SUIT :

Les modification et reformulation suivantes du règlement n° 1 sont approuvées :

L'article 2 est modifié par l'ajout de l'article 2.7 suivant :

2.7 Nomination d'administrateurs supplémentaires

Les administrateurs de la banque peuvent nommer un nombre d'administrateurs supplémentaires qui siégeront pour une durée prenant fin au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la banque. Le nombre maximal d'administrateurs pouvant être ainsi nommés figure dans les présents règlements, mais il ne peut excéder le tiers du nombre d'administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédente des actionnaires de la banque.